

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL (PST) – Présentation – Prise d’acte.

LE CONSEIL,

Vu l’article L1123-27 du Code de la Démocratie locale relatif au Programme Stratégique Transversal (PST), outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu’il s’est fixés ;

Vu l’article L1123-27/1 du Code de la Démocratie locale relatif à la Perspective de Développement Urbain (PDU) qui identifie les ambitions transversales de la commune à caractère urbain, à mettre en œuvre au cours de la législature communale ;

Vu l’Arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018 relatif à la Perspective de Développement Urbain, son contenu obligatoire, son intégration et son identification spécifique dans le Programme Stratégique Transversal des communes à caractère urbain ;

Vu la concertation Ville-CPAS en date du 24 septembre 2019 ;

Vu la présentation de ce dossier en réunion « toutes-sections » en date du 26 septembre 2019 ;

PREND ACTE

Du Programme Stratégique Transversal présenté par le Collège communal et de la Perspective de Développement Urbain y intégrée et spécialement identifiée.

Le Programme Stratégique Transversal sera publié conformément aux dispositions de l’article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la manière prescrite par le Conseil communal. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

La présente délibération sera communiquée au Gouvernement.